

Grand format

N°3

Le journal de la Communauté de Communes
du Briançonnais



Briançon Cervières La Grave Le Monétier-les-Bains Montpenèvre Névache Puy Saint-André
Saint-Chaffrey La Salle-les-Alpes Val-des-Prés Villar d'Arène Villard Saint-Pancrace

ρ 3 Environnement...

Assainissement
et Collecte des déchets ménagers,
mesures pour les JO de Turin

ρ 4 à 5 Aménagement du territoire...

Opération Grand Site

ρ 6 à 7 Environnement...

Les déchetteries

ρ 8 Services de proximité...

Abattoir du Grand Briançonnais

ρ 9 à 12 Dossier spécial... Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs

ρ 13 Social...

Service de Prévention

ρ 14 Technologies de l'Information et de la Communication...

Le site internet
de la Communauté de Communes

ρ 15 En bref...

Actualités
Courrier des lecteurs

Une année pour bâtir l'avenir...

L'année 2006 s'ouvre sur les Jeux Olympiques de Turin qui débiteront dans quelques jours aux portes du Briançonnais.

Conscient de l'opportunité que représente une telle manifestation, j'ai souhaité que la Communauté de Communes du Briançonnais participe, à sa manière, au grand spectacle que sont les JO d'hiver.

Ainsi, sur ma proposition, le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité, en décembre dernier, afin d'acheter des billets pour les Jeux Olympiques, et ceci pour un montant de 13 500 €.

L'objectif est de permettre à plus de 130 jeunes Briançonnais, issus majoritairement des sections de « sports études » du « Collège des Garcins », d'assister à une épreuve olympique de Ski (Acrobatique, Biathlon...), de Hockey sur Glace ou de Patinage Artistique.

Les adolescents concernés par cette occasion unique, qu'ils n'auraient peut-être jamais eue sans la Communauté de Communes du Briançonnais, habitent sur l'ensemble du territoire intercommunal, à l'exception de la Haute-Romanche où les collégiens sont scolarisés pour la plupart à Bourg d'Oisans.

La Communauté de Communes du Briançonnais souhaite que cette initiative inédite motive ses jeunes, qu'ils connaissent et ressentent l'ambiance d'une manifestation d'envergure internationale, pour qu'à leur tour, ils aient envie de devenir nos futurs champions !

Alain BAYROU,
Président.



Assainissement et Collecte des déchets Quelles mesures pour les Jeux Olympiques ?



Turin accueillera, en février prochain, les Jeux Olympiques d'hiver 2006. En tant que proche voisin de l'Italie, le Briançonnais connaîtra, lui aussi, une affluence record pendant cette période. Afin de faire face à la surfréquentation et à ses conséquences sur notre environnement, la Communauté de Communes du Briançonnais a prévu différents dispositifs.

En matière de Collecte sélective des déchets...

Les Jeux Olympiques et l'afflux de population sur le Briançonnais qui les accompagne, généreront une surproduction de déchets et de contraintes spécifiques de circulation des véhicules chargés de la collecte.

Afin de remédier à ces désagréments passagers, la Communauté de Communes, par le biais de son prestataire de services, mettra en place différents moyens dans le but d'assurer la continuité et la qualité du service pour un montant de 15 825 € TTC.

Une benne de ramassage des ordures ménagères supplémentaire sera stationnée en permanence sur la Commune de Montgenèvre prête à intervenir afin de conserver la propreté des environs et préserver l'image du territoire intercommunal auprès des nombreux visiteurs de février prochain.

De plus, la fréquence des collectes sera intensifiée sur le Briançonnais en fonction des points les plus fréquentés.

En matière d'Assainissement...

D'après le Comité de Suivi des JO 2006, l'événement va générer, durant deux semaines, une pollution d'un débit total de 19 200 m³/jour alors que le débit moyen d'une journée de février ordinaire est de 9 500 m³. La quantité d'eaux usées sera alors plus que doublée.

Afin de limiter l'impact sur le milieu naturel de ce surcroît de pollution, la Collectivité a fait réaliser, pour un montant de 340 000 € TTC, un nouvel ouvrage de traitement complémentaire qui renforcera l'efficacité de la Station d'épuration de Briançon.

Ce dispositif est d'ores et déjà opérationnel. Il se situe sur le même lieu que l'ancienne structure. Les avantages de l'équipement sont multiples et ne se limitent pas qu'aux simples effets des Jeux Olympiques sur le Briançonnais :

- ◆ limitation de la pollution de rejets pendant les Jeux Olympiques,
- ◆ amélioration du fonctionnement de la Station de Briançon, pendant les deux semaines de l'événement, mais surtout en attendant les nouveaux équipements d'assainissement prévus,
- ◆ réutilisation de l'ouvrage créé en 2005, dans le cadre du futur dispositif d'épuration.

La Communauté de Communes, maître d'œuvre de l'opération, a financé la totalité des travaux sans subvention extérieure. Cet équipement de traitement complémentaire a été pensé de façon à ce qu'il s'inscrive parfaitement dans le futur programme de travaux d'assainissement de la Collectivité.





Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite 1 008 663 € mobilisés pour la mise en œuvre...



Alain
BAYROU
Co-Président
du Comité de Pilotage
Opération Grand Site

La Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite font l'objet d'une Opération Grand Site (OGS). En effet, le site est protégé (classé au titre de la loi de 1930) et de renommée nationale. De plus, celui-ci connaît de fortes périodes de surfréquentation. Pour la région PACA, onze lieux sont recensés aux côtés de la Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite, parmi lesquels : la Sainte-Victoire, labellisée « Grand Site de France® » en 2004, les Gorges du Verdon...

Qu'est-ce qu'une OGS ?

Une Opération Grand Site est une démarche partenariale et pragmatique fondée sur l'identité et les caractéristiques d'un « site classé ». Initiée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, elle a pour objet de réhabiliter les sites naturels ou culturels les plus connus et les plus dégradés (Pointe du Raz, Pont du Gard, Mont Saint-Michel...).

Une implication croissante de la Collectivité...

Depuis 2000, l'implication de la Communauté de Communes du Briançonnais a été de plus en plus forte, avec notamment, en 2004, la déclaration de l'intérêt communautaire de l'OGS.

La maîtrise d'ouvrage, alors complète, a permis d'accélérer très nettement le processus avec la possibilité de :

- ♦ mettre en œuvre le programme d'actions défini pendant les deux dernières années ;
- ♦ garantir la cohérence et la qualité des projets ;
- ♦ favoriser les relations avec les partenaires de l'Opération Grand Site ;
- ♦ animer le partenariat technique et financier établi avec les institutionnels ;
- ♦ mener à bien la communication sur l'OGS ;
- ♦ assurer la gestion durable du site localement en association avec les communes.

Des enjeux ambitieux...

Le document d'orientation de l'opération comprend un premier programme d'actions à réaliser sur 3 ans. Celui-ci, a été monté en particulier grâce à une vaste enquête auprès des publics touristiques (plus de 400 personnes interrogées), et des principaux acteurs économiques des deux Vallées.

Les objectifs définis sont les suivants :

- ♦ l'optimisation de l'accueil ;
- ♦ la gestion des flux de circulation mais aussi de stationnement ;
- ♦ la réhabilitation des milieux, sites et paysages ;
- ♦ la gestion et l'animation pérennes de la Vallée Étroite et de la Vallée de la Clarée, en vue de l'obtention du label « Grand Site de France® ».

Aménagement du territoire...



Un "Grand Site[®]" en marche...

Depuis 2003 et jusqu'à aujourd'hui, des actions concrètes ont été soutenues ou initiées par la Communauté de Communes dans le cadre de la conduite de l'OGS.

Depuis 2003...

- ➔ Soutien financier, pour la Navette Haute-Clarée.
- ➔ Soutien technique aux communes pour la mise en place d'une "Signalétique sentiers" dans le cadre du Contrat Montagne.

En 2005...

- ➔ Début des études pour le traitement paysager des principaux parkings des deux Vallées. L'objectif est d'assurer une meilleure offre en matière de stationnement et de répondre aux besoins des visiteurs.

Plusieurs actions sont prévues dans les aménagements à venir : mise en scène paysagère, aire de chargement et déchargement de kayaks, emplacements spécifiques pour les camping-cars, mise en place d'une installation pour la pratique de l'handipêche qui favorisera ainsi l'accessibilité au site des personnes à mobilité réduite...

- ➔ Lancement de la Charte architecturale et paysagère de la Vallée de la Clarée afin d'enrayer l'appauvrissement et la banalisation du patrimoine bâti ancien, richesse primordiale de la Clarée et de la Vallée Étroite.

Ce document, à destination du grand public, aura pour objectif d'apporter les conseils nécessaires aux particuliers et professionnels pour la rénovation des bâtis, la conception d'aménagements extérieurs. Il permettra ainsi d'éviter bien des erreurs.

- ➔ Mise en place d'un observatoire photographique du paysage : outil de suivi du site à travers le contrôle de l'évolution des aménagements réalisés dans le cadre des différents projets, mais aussi d'aide à la décision qui permettra aux décideurs locaux de prendre en compte, au préalable, l'ensemble des éléments nécessaires à des aménagements respectueux de l'environnement des Vallées.
- ➔ Obtention d'un avis favorable de la Commission Départementale des Sites et Paysages validant les étapes déjà franchies et permettant de continuer les démarches entreprises en vue de la labellisation "Grand Site de France[®]".

Cette Année...

- ➔ Après les idées et les études, le temps de la concrétisation est arrivé avec le lancement de la phase opérationnelle et le démarrage, prochainement, de l'aménagement du parking de « Ville-Haute » à Névache : premier chantier important (budget prévisionnel de 400 000 € TTC étude comprise).
- ➔ D'un point de vue administratif quelques étapes indispensables de validation vont encore rythmer l'année 2006 : validation définitive par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Commission Supérieure des Sites), contractualisation sous la forme d'une convention entre les différents partenaires : État, Région PACA, Conseil Général des Hautes-Alpes...



La navette de la Haute-Vallée de la Clarée



Parking de "Ville-Haute" à Névache

La labellisation "Grand Site de France[®]" objectif principal...

- ◆ La poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions est guidée par un unique objectif : la perspective de la labellisation « Grand Site de France[®] » : reconnaissance des efforts accomplis pour une gestion durable de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Étroite, qui garantit également aux visiteurs une certaine qualité.
- ◆ Attribué par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le label est décerné pour une période de 6 ans. À ce jour, le Label a été délivré à quatre Grands Sites : L'Aven d'Orgnac, la Montagne Sainte-Victoire, La Pointe du Raz et le Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Briançonnais souhaite voir la Vallée de Clarée et la Vallée Étroite labellisées à l'horizon 2007.



Collecte et tri sélectif des déchets Un vaste programme de réhabilitation des sites de collecte...

Parallèlement au lancement d'un vaste programme de travaux en matière d'assainissement, la Communauté de Communes et son Conseil Communautaire, a décidé d'engager, dès cette année, un plan de modernisation et de réhabilitation des sites de collecte des déchets, programme sans précédent. La création d'une déchetterie dans la Haute-Romanche complétera le dispositif existant, permettant alors un ramassage et un tri efficace de nos déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Création d'une 5^e déchetterie...

Consciente de la nécessité de disposer dans chacune de ses vallées d'une déchetterie, la Communauté de Communes du Briançonnais a souhaité doter la Haute-Romanche d'un équipement moderne, dès le printemps 2006. Le but de notre Collectivité est d'offrir un service de proximité aux habitants de Villar d'Arène et La Grave équivalent à celui proposé aux résidents des autres communes membres.

La Déchetterie Cantonale Haute-Romanche c'est...

Prochainement à votre disposition :

- ◆ Des espaces permettant le dépôt et le traitement des cartons, encombrants, gravats, déchets verts...
- ◆ Un point complet de collecte sélective (verres, emballages, papiers - journaux...).
- ◆ Des points de collecte pour le textile, les huiles de vidange, les composants électroniques, les déchets ménagers spéciaux (insecticides, piles, engrais, peinture...)
- ◆ Renforcement de la défense incendie.
- ◆ Livraison : Printemps 2006.
- ◆ COÛT DE L'OPÉRATION = 500 000 € TTC.



Situation de la future déchetterie Haute-Romanche



Aménagements de la déchetterie Haute-Romanche



Mise aux normes du site de Fontchristianne...

La déchetterie de Fontchristianne jouxte une décharge sauvage que l'État impose à la Collectivité de réhabiliter sans délai. En effet, depuis les années soixante, de nombreux dépôts de toutes sortes ont été effectués, la stabilité du massif d'ordures n'est pas assurée sur le long terme, les impacts olfactifs et visuels sont importants notamment pour l'image touristique du territoire intercommunal... Pour ces raisons, la Communauté de Communes met en œuvre, dès à présent, une opération de réhabilitation du site et envisage la création d'un centre d'enfouissement pour les gravats du BTP. Ce projet, a pour objectif de faire de la déchetterie de Fontchristianne un lieu de dépôt et de collecte moderne, répondant aux réglementations les plus récentes.

Des réalisations de 660 000 à 920 000 € TTC...

- ◆ Réhabilitation de la décharge : intégration paysagère, reprofilage du massif de déchets...
- ◆ Mise aux normes du site : organiser la récupération des eaux de ruissellement, création d'un nouveau quai de transfert pour les déchets verts, pneus, le papier, les équipements électroniques hors d'usage...
- ◆ Tranche conditionnelle au marché initial : mise en place d'un site de Classe III qui permet de traiter les déchets du BTP, d'un coût supplémentaire d'environ 65 000 € TTC.



Vallée de la Guisane : Le site de Clôt Jouffrey...

La décharge sauvage de Clôt Jouffrey à Saint-Chaffrey va être, elle aussi, réhabilitée, le site ayant également connu des dépôts de déchets intempestifs depuis 1982. Hors depuis 2002, seuls les déchets inertes devraient être acceptés.

Une tranche ferme de travaux de plus d'un million d'euros...

- ◆ Réhabilitation de la décharge : décapage des matériaux inertes récents, reprofilage du massif d'ordures, végétalisation du lieu...
- ◆ Aménagement d'un site de Classe III permettant le traitement des déchets du BTP.
- ◆ Création d'une déchetterie artisanale : récupérateur d'huile, défense incendie, armoire pour Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)...

et deux tranches conditionnelles...

- ◆ Création d'une unité de compostage des déchets verts (+ 350 000 €).
- ◆ Au terme d'une étude de faisabilité probante : mise en place d'une fourrière automobile.



L'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères de Malefosse.

Pour Malefosse...
1 600 000 €

L'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères, à Briançon, a fonctionné de 1974 à 1997. Durant 24 ans, 200 000 tonnes de déchets ont été incinérées.

Fermé depuis cette date, le site va être réhabilité pour pouvoir permettre notamment **l'implantation d'une activité de ferrailage.**

Travaux prévus :

- ◆ Démantèlement et nettoyage de l'ancien four d'incinération, recyclage des ferrailles...
- ◆ Dépollution des sols contaminés au plomb.
- ◆ Démantèlement également des structures de l'usine et stockage de celles-ci...



Abattoir du Grand Briançonnais

Désormais un seul établissement pour le Pays...

Confrontée au durcissement de la législation applicable aux abattoirs de proximité, la Communauté de Communes du Briançonnais, qui gère l'abattoir intercommunal, est aujourd'hui contrainte de remettre en question le maintien de sa structure. La fermeture prochaine de cet abattoir est inéluctable compte tenu des normes européennes qui imposent de nombreuses exigences qu'une collectivité seule ne peut assumer. Une réflexion, à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais (Briançonnais, Queyras, Pays des Écrins et Guillestrois) est menée, depuis plus de quatre ans, pour trouver la solution la plus adaptée au problème. Rejoints par le Savinois et l'Embrunais, les six établissements publics ont choisi de rénover l'abattoir de Guillestre et de le mettre aux normes afin d'offrir des prestations de qualité aux professionnels, mais aussi aux particuliers du Nord du département, concernés par ce service.

Pourquoi fermer l'abattoir de Briançon et rénover celui de Guillestre ?

L'opportunité de réhabiliter l'abattoir de Guillestre en vue de sa mise aux normes européennes et non pas celui de Briançon, ne relève pas d'une décision arbitraire de la Communauté de Communes du Briançonnais, mais obéit à une constatation purement factuelle qui repose sur les tonnages générés respectivement dans les deux établissements.

- ◆ En dépit des aménagements que la Collectivité a réalisés au sein de son abattoir, le tonnage ne cesse de chuter et ne représente plus aujourd'hui que le tiers de celui de Guillestre.
- ◆ Seuls deux bouchers font abattre leurs bêtes à Briançon.
- ◆ L'abattage familial reste ponctuel et ne saurait à lui seul assurer un tonnage suffisant.
- ◆ Afin de maintenir l'équipement et garantir aux utilisateurs un coût attractif, les Élus de la Communauté de Communes du Briançonnais ont délibérément renoncé à facturer aux usagers un certain nombre de taxes dont le versement est aujourd'hui réclamé à la Collectivité par les services fiscaux. Ce sont ainsi 25 778 € (169 092 francs) qui viendront amputer le budget de fonctionnement de la Collectivité.

La Communauté de Communes du Briançonnais, aux côtés de ses homologues du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois, s'est battue à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais pour que le Nord du département ne soit pas totalement ignoré dans les perspectives d'avenir en matière de service d'abattage. Rejointes par l'Embrunais et le Savinois, nos Collectivités ont effectivement développé la seule solution acceptée par les différentes institutions : transformer l'abattoir de Guillestre pour permettre aux éleveurs et bouchers du Briançonnais de ne pas transférer leur activité d'abattage sur Gap.

Une solution mûrement réfléchie...

Dès 2002, la Communauté de Communes du Briançonnais a réfléchi aux alternatives qu'elle pourrait mettre en place pour faire face à la fermeture de son abattoir. Après de nombreuses réunions, celle-ci a proposé comme solution : la création d'un abattoir unique qui se situerait au centre du Pays du Grand Briançonnais.

Désignée maître d'œuvre de l'opération, la Communauté de Communes du Briançonnais a commandé une étude visant à définir la localisation optimale du nouvel outil d'abattage.

Cette étude localisait le « centre de gravité » de l'abattage, vers Saint-Crépin. La Collectivité proposa alors, en complément de ce constat, de mener une analyse technico-économique comparative des projets de construction ou de réhabilitation de l'existant. Ce qui permettrait ainsi d'identifier clairement le seuil de rentabilité de chaque équipement envisagé.

L'investissement important que représente la construction d'un nouvel abattoir ne peut pas bénéficier de financements publics supérieurs à 40% du montant total de l'opération, son coût résiduel supposerait une augmentation de la taxe d'usage bien supérieure au taux légalement admissible de 0,0915 € / kg.

C'est pourquoi la réhabilitation de l'existant, l'abattoir de Guillestre, est plus avantageuse financièrement (791 660 € hors subventions). Elle garantira, à terme, la pérennité de l'activité d'abattage dans le Nord du département et de ce nouvel équipement aux normes européennes.





OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS

> Les débuts...

À la veille des Jeux Olympiques de Turin 2006, la Communauté de Communes du Briançonnais a saisi la formidable opportunité offerte par l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL). En effet l'ORIL, qui a pour but de moderniser les locations saisonnières, permet de proposer aux touristes des logements de qualité et d'atteindre avec des appartements classés de trois à cinq étoiles « l'excellence locative ». L'accueil touristique devient plus qualitatif et attractif et crée, à terme, une fidélisation des vacanciers ainsi qu'un allongement des séjours.

> Les programmes...

La Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre de sa compétence « Logement », devient porteuse de l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, en 2004. Elle lance trois programmes de rénovation haut de gamme, à engager sur 6 ans, sur les secteurs suivants :

- ◆ Montgenèvre ;
- ◆ La Grave – Villar d'Arène ;
- ◆ Serre-Chevalier – Briançon.

Une quatrième opération, Les Villages du Briançonnais, a démarré en juin 2005. Les stations de ski ne sont plus les seules dans le projet, l'ORIL est étendue à l'ensemble du territoire intercommunal avec les communes de Cervières, Névache, Puy Saint-André, Val-des-Prés et Villard Saint-Pancrace. Le projet prend alors tout son sens, ses atouts ont un impact sur l'ensemble de la Collectivité.





> Naissance de « Grand Briançonnais Patrimoine »

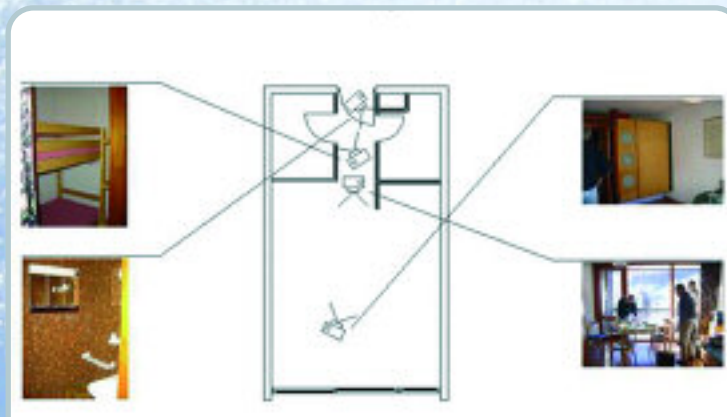
Parallèlement au démarrage des différentes actions de rénovation, la Communauté de Communes du Briançonnais initie la création d'une Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) : « Grand Briançonnais Patrimoine » (GPB).

Cette structure d'intérêt général coordonne les ORIL, qui combinent de nombreux savoir-faire. Son objet est la rénovation des appartements, gîtes et chalets sur l'ensemble du territoire intercommunal et, de manière plus générale, l'amélioration de l'urbanisme des communes touristiques du Briançonnais.

L'objectif est de réaliser 400 opérations de réhabilitation, pour la période 2005 - 2010, soit un budget de plus de 10 millions d'euros H.T. d'investissements travaux, financé pour partie par la Communauté de Communes actionnaire principal, avec 51% des parts de la Société (150 000 € TTC).

GPB assure la rénovation, le classement et l'exploitation sous statut de « Village Résidentiel de Tourisme » (VRT : catégorie d'établissement touristique nouvellement définie par le Ministère du Tourisme et le Ministère de l'Économie).

Appartement avant travaux.



Qui dirige la SAEM ?



Pierre BOUVIER
Président Directeur Général

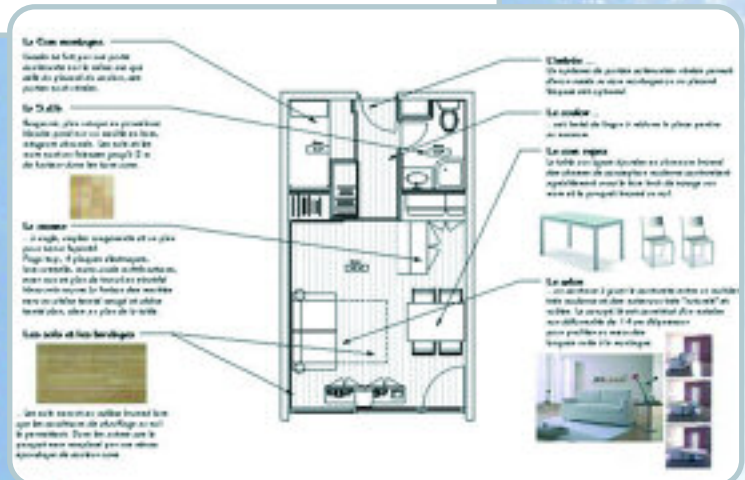


Guy HERMITTE
Vice-Président Directeur Général Délégué



Thierry BOUCHIÉ
Vice-Président en charge des affaires administratives et financières

Appartement après travaux de rénovation et de décoration.



> L'offre patrimoniale...

L'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs s'adresse à tous les détenteurs d'un appartement se situant sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

- ◆ Le lifting complet du logement est réalisé et financé par « Grand Briançonnais Patrimoine », sur la base du concept choisi par le client.
- ◆ Un contrat commercial est signé à cette occasion. La gestion locative du bien immobilier est alors transférée à la SAEM GBP, pour une durée de 9 à 12 ans.



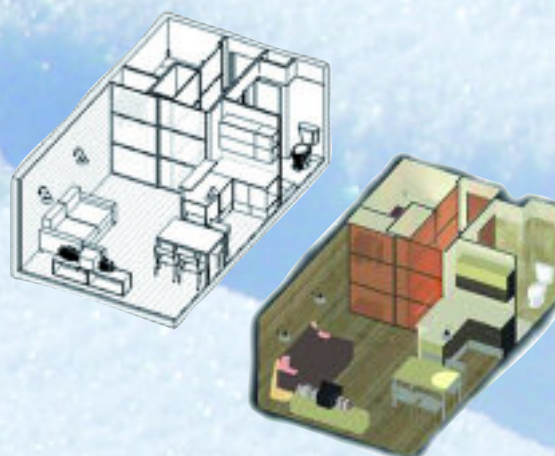
Dossier spécial

- ◆ Hormis la satisfaction de disposer d'un appartement remis à neuf selon une griffe architecturale novatrice, le propriétaire bénéficie de nombreux avantages : audit technique du logement, reprise des plans, réalisation de travaux d'aménagement intérieur, personnalisation du concept retenu, prise en charge de la rénovation jusqu'à 90% avec les subventions proposées par le département et le rendement locatif du bien immobilier.
- ◆ Une personne qui n'a que 10% d'apport personnel a la possibilité de transformer son bien en location trois étoiles !

> Les concepts d'aménagement intérieur..

La Société « Grand Briançonnais Patrimoine » propose 4 CONCEPTS de rénovation, développés par des agences d'architecture différentes :

- ◆ Concept MONT'CHALET :
Ambiance Chalet avec de nombreux espaces fonctionnels.
- ◆ Concept CHALOFT :
Alliance de matériaux de la montagne (pierre, bois...) et du Design italien.
Tradition et innovation pour une ambiance très "vacances".



Concept Mont'Chalet.



- ◆ Concept APPARTEMENT ALPIN :
Allie technicité et matériaux traditionnels, confort moderne avec des influences "montagne" affirmées.
- ◆ Concept NOUVELLE ÈRE :
Nombreux espaces modulables. Une approche architecturale qui privilégie un étirement de l'appartement et la fuite du regard vers l'extérieur.



> Comment bénéficier d'une rénovation de haute qualité ?

Étape 1

- ➔ Entrevue de présentation détaillée de l'Opération de rénovation avec mise en évidence des avantages pour le propriétaire, en fonction de la situation personnelle et des caractéristiques du bien à rénover.
- ➔ Visite de l'appartement du propriétaire, établissement d'un diagnostic touristique pour la rénovation de bâtis traditionnels.
- ➔ Découverte d'appartements rénovés, déjà réalisés, pour se faire une opinion sur la qualité des concepts de rénovation proposés.

Étape 2

- ➔ Commande de l'étude de rénovation auprès du groupement de travaux choisi par le propriétaire avec proposition de plan d'aménagement après la commande d'étude, puis remise de l'étude complète après acceptation du plan par le propriétaire.

L'étude comprenant :

- ◆ le plan d'aménagement de l'appartement ;
- ◆ le descriptif technique des travaux ;
- ◆ le chiffrage définitif ;
- ◆ le montant de l'investissement propriétaire ;
- ◆ la proposition de contrat avec définition du loyer garanti.

Étape 3

- ➔ Signature du contrat de rénovation sur la base des engagements de l'étude et réalisation des travaux par la société.

Étape 4

- ➔ Réception des travaux et contrôle de la conformité de la réalisation, début de l'exploitation locative.

Étape 5

- ➔ Mise en place de la gestion hôtelière de l'appartement rénové :
 - ◆ organisation des séjours touristiques des propriétaires (réservation des semaines) ;
 - ◆ présentation du bien à la réservation touristique sur le catalogue des "VILLAGES du BRIANÇONNAIS" ;
 - ◆ gestion de l'accueil des vacanciers, des états des lieux d'entrée et de sortie...
 - ◆ maintenance ;
 - ◆ et versement des loyers propriétaires.

Renseignements...

Grand Briançonnais Patrimoine

Maison du Pape - 64, Grande Rue
05100 BRIANÇON
Tél. 04 92 21 35 97 - Fax 04 92 20 38 90



M. Cyrille DRUJON D'ASTROS
Port. 06 60 84 92 39
cyrille.drujon.dastros@bouygtel.fr



Service de Prévention

Prévenir pour mieux grandir...

De nos jours, se pose la question des solutions préventives à mettre en place pour lutter contre la délinquance : sujet récurrent dans notre société. Le Service de Prévention Intercommunal géré par la Communauté de Communes du Briançonnais, depuis 2004, apporte une réponse à cette interrogation et mobilise 253 800 € dans l'accompagnement des jeunes en difficultés.

Les missions...

Le Service de Prévention a pour mission :

➔ De développer, sur l'ensemble du territoire, un travail de prévention spécialisé auprès des préadolescents et adolescents, mais aussi des familles rencontrant des difficultés de vie. Dans le cadre de cette action, l'équipe travaille aux côtés des parents, de l'école, de l'ensemble des acteurs pédagogiques pour appréhender l'éducation des jeunes dans sa globalité et parvenir à une réelle continuité éducative.

Par ailleurs, elle utilise différents supports :

- ◆ accompagnements individuels (entretien, aide aux démarches vers l'emploi, la formation, la santé...) et collectifs (développement d'activités sportives, culturelles...);
- ◆ aides aux devoirs ;
- ◆ accompagnements vers des actions citoyennes, de solidarité (ex. : collecte de jouets pour Noël).
- ➔ D'accueillir le soir au sein du Foyer Solidarité, toute personne sans abri et sans ressource financière. Ces personnes pouvant, en outre, bénéficier la journée d'un accueil au local du Service de Prévention.
- ➔ De mettre en place, en partenariat, des actions de prévention globale (lutte contre la toxicomanie, le tabac, prévention routière...).
- ➔ D'animer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), qui est le lieu d'élaboration, de suivi des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie.

Service de Prévention...

HLM Les Cros

Bât. F1 - Avenue René Froger - 05100 BRIANÇON

Tél. 04 92 20 58 88.



L'équipe : Catherine OFFREDIC, Marie-Claire CASASSA, Claire FRICK & Benjamin CIRON.

Le Foyer Solidarité...

Le Foyer Solidarité fait également partie du Service de Prévention, nous vous l'avions présenté dans le Grand Format n°1. Contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse :

◆ Le Foyer Solidarité est créé en 1987. Jusqu'en 1990 une association assure sa gestion. Le CCAS de Briançon (Centre Communal d'Action Sociale) prend ensuite le relais jusqu'en 2004. Le transfert du Foyer à la Communauté de Communes du Briançonnais a eu lieu en juin 2004.

◆ Le Foyer est ouvert huit mois par an, du 1^{er} octobre au 31 mai. L'accueil des personnes en difficultés se fait de 19h00 à 7h30, tous les jours. La capacité d'hébergement est de huit pensionnaires par nuit. Le délai maximum de séjour est de trois nuitées consécutives.

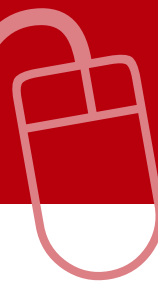
◆ Plus de la moitié des pensionnaires vis sur le territoire intercommunal ou dans le département des Hautes-Alpes. Leur âge moyen se situe autour de 37 ans. Ils n'ont pour la plupart aucune ressource financière.

Quelques chiffres...

En 2005 :

- ◆ 30 adolescents de 12 à 18 ans ont été pris en charge de façon régulière par le Service de Prévention.
- ◆ 30 enfants de 6 à 12 ans ont été également suivis.
- ◆ 3 éducateurs étaient embauchés à plein temps et 2 nouveaux animateurs rejoignaient l'équipe en mai et juillet.

Technologies...



Site internet

www.ccbrianconnais.fr

La Communauté de Communes du Briançonnais fête ses 10 ans, en 2006. À cette occasion nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de son site internet : www.ccbrianconnais.fr



Un site internet pour la Collectivité...

Le contenu éditorial de ce site est résolument orienté « Service Public » à la population.

Il a pour objectif principal de favoriser les échanges entre la Collectivité et ses habitants.

Sur ce nouveau support de communication, vous trouverez des informations générales, sur la Communauté de Communes, mais aussi de nombreux services interactifs et utiles au quotidien :

- ♦ formulaires d'inscription ;
- ♦ agenda des spectacles du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais ;
- ♦ les horaires d'ouverture du Village Communautaire de la Petite Enfance, de la Maison des Saisonniers ou encore du Service de Prévention ;
- ♦ un guide du tri sélectif à télécharger ; tous les numéros du journal trimestriel de la Collectivité "Grand Format" en ligne et encore bien d'autres choses...

que nous vous invitons à découvrir !

Comment surfer ?

Vous trouverez, sur www.ccbrianconnais.fr, les rubriques suivantes :

- ♦ « La Communauté », qui vous donne accès à des informations institutionnelles : présentation de la Communauté de Communes, de ses élus, son organigramme, ses budgets, les comptes-rendus des Conseils Communautaires, les délibérations...
- ♦ « Vie quotidienne », qui présente l'éventail des services publics qu'offre la Collectivité : Petite enfance, Maison des Saisonniers, Prévention de la Délinquance, Abattoir, Tri sélectif, Assainissement...
- ♦ « Culture », qui recense toute l'offre culturelle intercommunale avec le Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais, le Théâtre du Cadran...
- ♦ « Territoire » qui développe les actions d'aménagement : Coopération Transfrontalière, Opération Grand Site, Technologies de l'Information et de la Communication...

Actualités Planning des spectacles...

Janvier

Samedi 14 janvier > 15h00
Le Bois de l'Ours - **Briançon**
Après-midi saxophone
Classe de Monsieur Damien Gaume.

Dimanche 15 janvier > 17h00
Foyer Bar du Cadran - **Briançon**
Concert pour la nouvelle année par
l'Harmonie « Les Vents des Escartons »
Direction François Acoulon.

Vendredi 20 janvier > 18h30
Maison d'enfants « les Hirondelles »
à **Briançon**.
Audition toutes disciplines.

Samedi 21 janvier > 16h00
Étoile des neiges - **Briançon**
Concert par l'ensemble de clarinettes.

Vendredi 27 janvier > 18h30
Salle du Vieux Colombier - **Briançon**
Soirée Mozart par les ensembles à cordes
et les classes instrumentales du CEAB.

Dimanche 29 janvier > 17h00
Foyer Bar du Cadran - **Briançon**
Soirée espagnole par les élèves et les
professeurs de l'École de musique de
Guillestre et du CEAB.

Lundi 30 janvier > 18h30
Salle Saint-Paul - **Villard St-Pancrace**
Soirée saxophone avec la Classe de
Pierre Proust.

Février

Vendredi 3 février > 18h00
Hall de l'Hôpital de **Briançon**
Soirée piano avec les élèves de la classe
de Michel Lestchiner.

Samedi 4 février > 20h30
Théâtre « Le Cadran » - **Briançon**
Soirée Café-Théâtre « Palace ».

Mardi 7 février > 19h00
Salle d'auditions du CEAB - **Briançon**
Soirée violoncelle.

Mardi 7 février > 20h30
Maison du village de **Montgenèvre**
Soirée Café-Théâtre « Palace ».

Mercredi 8 février > 15h00
Maison de retraite Les Mouettes
à **Briançon**
Audition toutes disciplines.

Jeudi 9 février > 20h30
Salle du Serre d'Aigle - **Saint-Chaffrey**
Soirée Café-Théâtre « Palace ».

Samedi 25 février > 11h30
Au pied des pistes - **Le Monêtier-les-Bains**
Concert par l'Harmonie « Les Vents des
Escartons ».

Dimanche 26 février > 11h30
Terrasse du Chalet de Pralong (Prorel)
à **Briançon**
Concert par l'Harmonie « Les Vents des
Escartons » et l'Harmonie de Gap.

Mars

Samedi 11 mars > 20h30
La Collégiale - **Briançon**
Concert Chorale « À Croche Chœur » et
Orchestre Symphonique associatif de Lyon.

Dimanche 12 mars > 17h00
Église de Laragne
Concert Chorale « À Croche Chœur » et
Orchestre Symphonique de Lyon.

Mardi 14 mars > 18h15
Maison d'enfants les Airelles - **Briançon**
Audition toutes disciplines.

Vendredi 17 mars > 19h
Maison du village de **Montgenèvre**
Soirée danse classique.

Samedi 18 mars > 15h00
Hall de l'Hôpital de **Briançon**
Concert des grands élèves.

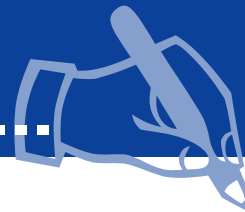
Vendredi 24 mars > 18h30
Salle de la Montagne - **La Salle-les-Alpes**
Soirée Jazz avec le Little Big Cello.

Samedi 25 mars > 12h30
Théâtre « Le Cadran » - **Briançon**
Inauguration du « Festival du chocolat »
par le Little Big Band.

Mardi 28 mars > 18h30
Musée d'Art Sacré
Le Monêtier-les-Bains
Soirée flûte et Guitare.

Vendredi 31 mars > 18h30
Salle du Serre d'Aigle - **Saint-Chaffrey**
Soirée Jazz avec le Little Big Cello.

Courrier des lecteurs...



Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à vous exprimer.

**Nous attendons votre avis sur l'action de la Collectivité, ses projets, sur l'intercommunalité...
Nous souhaitons que "Grand Format" reflète au mieux les préoccupations des Briançonnais.**

Envoyez vos remarques par courrier : Communauté de Communes du Briançonnais
Maison du Pape - 64, Grande Rue - 05100 BRIANÇON ou par e-mail : lecteurs@ccbrianconnais.fr

Directeur de publication : Alain BAYROU - Rédaction : les services de la Communauté de Communes - Amélie DASSONVILLE
Maquette et pré-presses : Pénélope Création / CCB - Impression : Publidia - Crédits photos : CCB.
Dépôt légal à parution - INSS : 1774-5950 - Édité à 10 000 exemplaires.

Ce journal est adressé aux habitants à l'aide d'un fichier acheté auprès de la société "Wanadoo data".
Conformément à la loi (de 1978 informatique et liberté) vous avez un droit d'accès aux informations vous concernant mais aussi de radiation de ladite liste.

Meilleurs Vœux...



Maison du Pape - 64, Grande Rue - 05100 BRIANÇON
Tél. 04 92 21 35 97 - Fax 04 92 20 38 90
e-mail : accueil@ccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr